

OBJET

FINANCES - Taxe Locale  
sur la Publicité Extérieure  
- Tarifs 2021.

==

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
23/06/20

Date d'affichage :  
07/07/20

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2020 à 18h00

Réunion par visioconférence

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Colette BLERIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe CAMELLE, Mme Najla BEHRI, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN, M. Sébastien ANETTE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Julien CALON, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES, Mme Aïssata SOW, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Par délibération en date du 3 juillet 1981, la Ville a instauré une taxe sur les emplacements publicitaires fixes. Cette taxe a été remplacée par le régime global de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) en application des articles L 2333-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération annuelle les tarifs applicables sur leur territoire avant le 1er juillet pour application l'année suivante.

Le taux de croissance de l'indice des prix étant pour 2020 de 1,5 %.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales les tarifs 2020 seraient les suivants :

Supports publicitaires	Tarifs annuels au m <sup>2</sup>
Dispositifs publicitaires et préenseignes : · non numériques	
≤ 50 m <sup>2</sup>	21,40 €
> 50 m <sup>2</sup>	42,80 €

· numériques	
≤ 50 m <sup>2</sup>	64,20 €
> 50 m <sup>2</sup>	128,40 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) d'instaurer pour 2021 les tarifs applicables aux dispositifs publicitaires et préenseignes au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) comme précisé au présent rapport.

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Se sont abstenus : M. Aurélien JAN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200629-49937-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 07/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation